

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 mars 2017

Objet :
SPANC :
Redevance

L'an deux mil dix sept
Le quatorze mars
le conseil municipal de la commune de LE BIZOT
s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
présidence de MME MAINIER Maryse
Etaient présents : Ms COINTET Béatrice, GUYOT Joëlle, MAINIER
Maryse, NANCY Yannick, NARBÉY Stéphane, RENAUD Marlène,
TAILLARD Olivier,
Absents : Mme PONCET Flora excusée, M. RONDOT Clément excusé, M.
VUILLEMIN Thomas, excusé.
Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil.
Mme GUYOT Joëlle ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée
pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.
Mme le Maire a déclaré la séance ouverte.

Nota. Mme Le Maire certifie que le
compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie le
18 mars 2017
que la convocation du Conseil avait
été faite le 07/03/2017
et que le nombre des membres en
exercice est de 10
Exécution des articles L2121-15,
L 2121-10, R2121-7, L 2121-11,
L2121-17, L 2121-25, R 2121-11
du CGCT

Mme le Maire expose qu'après la validation du règlement du SPANC, le conseil
municipal doit fixer les tarifs qui seront refacturés à l'usager évoqués à l'article 23.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité fixe les tarifs ci-après :

Types de Redevances	Prix HT (facturé par Sciences Environnement)	Prix facturé à l'usager HT	Prix facturé à l'usager TTC
A1 redevance de vérification préalable de projet	110.00 €	121.00 €	133.10 €
A2 Redevance de vérification de l'exécution des travaux	110.00 €	121.00 €	133.10 €
A3 Redevance de contre visite dans le cadre d'une nouvelle vérification de l'exécution de travaux	110.00 €	121.00 €	133.10 €
B1 Redevance de premier contrôle et de vérification du fonctionnement et de l'entretien (applicable aux installations existantes jamais contrôlées par le SPANC)	76.00 €	83.60 €	91.96 €
B2 Redevance de vérification et d'entretien (prix fixé ultérieurement après transfert des SPANC à la CCPR)			
B3 Redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation	110.00 €	121.00 €	133.10 €
C1 Déplacement sans intervention (par suite d'absence du propriétaire ou de son représentant)	76.00 €	83.60 €	91.96 €
C2 Pénalité financière pour refus de visite	152.00 €	167.20 €	183.92 €
C3 Pénalité financière pour absence de dispositif (application du code de la santé public qui fixe une amende)			

Fait à LE BIZOT, le 14 MARS 2017

Mme Le Maire,
MAINIER Maryse

